
DOMAINE
de la
CASTAGNERE



Règlement Aire de Bivouac

A LIRE ET A APPLIQUER

1. Laissez cette aire de bivouac et ses alentours plus propre que vous l'avez trouvé.
2. L'aire de Bivouac est en donativo pour les pèlerins et pour les campeurs 8€/tente biplace. L'amélioration de cette aire par chacun d'entre vous n'est pas de refus.
3. Refermez les différentes portes après votre passage (les animaux sont fuyeurs, surtout les chevaux. Ils créent des dégâts à l'extérieur de leur enclos, de surcroît ils peuvent causer des accidents)
4. Les animaux du Domaine de la Castagnère sont chez eux.
Respectez-les. Il est interdit de leur courir après.
S'ils ont envie, ils viendront vers vous.
5. La baignade dans l'étang est interdite.
Le Domaine de la Castagnère décline toutes responsabilités.
6. Respectez la végétation et les fleurs.
7. Respectez le mobilier et le matériel mis en place.
8. Les feux de camp sont autorisés uniquement dans les emplacements définis :
table à feu, BBQ, feu central
9. Utilisez le bois avec raison.
Ne faites pas des feux de la St Jean.
Ne couper pas du bois sur pied.
Ramasser les branches mortes.
10. Le Domaine de la Castagnère réalise le tri sélectif. Des poubelles sélectives sont à votre disposition. Verre / plastique recyclable, déchets alimentaires/ non recyclable.
Les poubelles sont à déposer au niveau du point d'eau dans leur sac.
Les déchets alimentaires sont à donner aux poules au niveau de leur poulailler.
11. Les eaux grasses doivent être déversées dans le puisard de la douche et non dans le ruisseau ou l'étang.
12. Des feuillets sont à votre disposition. Utilisez-les
13. Des paniers Barbecue et petit déjeuner peuvent être disponibles avec un délai de 24h.
A récupérer au point d'eau.